vallée du Lunain; pop. aggl., 774 hab. — pop. tot., 824 hab. Foires importantes.

CHERPIN, homme politique français, né à Sevelinge (Loire) en 1813. Il fit ses études de droit à Paris, puis il alla exercer la profession d'avocat à Roanne, et il ne tarda pas à occuper une des premières places au barreau de cette ville. Riche, très-considéré, bien connu pour ses idées libérales, M. Cherpin posa sa candidature à l'Assemblée nationale dans le département de la Loire le 2 juillet 1871. Dans sa profession de foi, il se déclara très-nettement partisan du gouvernement républicain, parce qu'il « tient la porte grande ouverte à toutes les améliorations sociales que la discussion et le temps ont rendues possibles. » Elu député par 46,489 voix, M. Cherpin alla siéger dans le groupe de la gauche républicaine et fut nommé, au mois d'octobre suivant, membre du conseil général de la Loire, dont il est devenu vice-président. M. Cherpin prit part à diverses reprises aux discussions de l'Assemblée. Il vota contre l'état de siége, contre la pétition des évêques, pour le retour de la Chambre à Paris, contre la loi sur la municipalité de Lyon, pour M. Thiers le 24 mai 1873 et fit une opposition constante au gouvernement de combat. Après s'être prononcé contre le septennat, il contribua à la chute du cabinet de Broglie et vota pour les propositions Périer et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Candidat au Sénat dans la Loire le 30 janvier 1876, M. Cherpin déclara qu'il voulait que la République s'affermît par une pratique sincère et loyale de la constitution, que celle-ci ne pût être changée dans son principe et que, si elle était soumise à une révision, ce fût dans un intérêt conservateur et non destructeur d'elle-même. Il ne fut point élu. Le 20 février suivant, il se porta candidat dans la 1re circonscription de Roanne contre M. Genton, candidat bonapartiste. Nommé député par 9,705 voix, il a continué à siéger à gauche et il a voté constamment avec la majorité républicaine.

* **CHERRIER** (Claude-Joseph DE), officier et historien français. — Il est mort à Paris en 1872. Son dernier ouvrage est une importante *Histoire de Charles VIII*, d'après des documents diplomatiques inédits (1868, 2 vol. in-8°).

CHERSIDAMAS, un des fils de Priam. Il fut tué par Ulysse. ‖ Un des fils de Ptérélaüs.

CHERSIS s. f. (kèr-siss). Arachn. Syn. de PALPIMANE.

CHERSIS, une des Phorcydes.

CHERSOBATE adj. (kèr-so-ba-te — du grec *chersos*, terre; *bainô*, je marche). Qui marche ou rampe sur la terre.

— s. m. pl. Famille de poissons.

CHERSONÈSE (PETITE-), ancienne presqu'île de peu d'étendue, au S.-O. et non loin d'Alexandrie d'Egypte, avec un château et un port.

* **CHÉRUEL** (Pierre-Adolphe), érudit et historien. — Nommé recteur de l'académie de Strasbourg en 1866, M. Chéruel fut remplacé dans ses fonctions par M. Zeller au mois d'août 1870 et envoyé au même titre à Poitiers. Le 22 octobre 1874, il a été mis à la retraite sur sa demande et nommé inspecteur général honoraire. M. Chéruel est membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié: le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France;* les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, et a traduit le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Frich.

CHERVES, bourg de France (Charente), cant., arrond. et à 6 kilom. de Cognac; pop. aggl., 142 hab. — pop. tot., 2,030 hab. Eglise romane du XIe et du XIIe siècle.

CHERVILLE (Gaspard-Georges PÉCOU, marquis DE), littérateur français, né à Chartres en 1821. Passionné pour la chasse, il s'occupa d'une façon toute particulière de questions cynégétiques, écrivit plusieurs ouvrages en collaboration avec Alexandre Dumas, puis il devint rédacteur en chef de la *Vie à la campagne*. En outre, M. de Cherville a collaboré activement au *Journal des chasseurs*, à la *Chasse illustrée*, etc., et depuis plusieurs années il publie dans le *Temps*, sous le titre de : la *Vie à la campagne*, une chronique hebdomadaire fort intéressante. Cet écrivain, au style agréable et facile, a publié en collaboration avec Alexandre Dumas, de 1857 à 1864 : le *Lièvre de mon grand-père*, le *Meneur de loups* (1857, 3 vol. in-8°); les *Louves de Machecoul* (1859, 10 vol. in-8°); le *Chasseur de sauvagine* (1859, 2 vol. in-8°); *Black* (1858, 4 vol. in-8°); le *Père la Ruine* (1860, in-12); la *Marquise d'Escoman* (2 vol. in-8°); la *Marquise de Chamblay* (2 vol. in-8°); *Parisiens et provinciaux* (4 vol. in-8°); le *Médecin de Sava* (4 vol. in-8°), etc. Il a publié seul : les *Aventures d'un chien de chasse* (1862, in-12); le *Dernier crime de Jean Hiroux* (1862, in-12); *Histoire d'un trop bon chien* (1867, in-8°); *Pauvres bêtes et pauvres gens* (1869, in-12); l'*Histoire naturelle en action* (1873, in-8°); la *Chasse aux souvenirs* (1875, in-12), nouvelles. Enfin, il a écrit quelques ouvrages sur la chasse en collaboration avec M. de la Rue.

CHÉRY (Jean-Jules), acteur français, né à Metz en 1817. Après avoir joué pendant quelque temps sur un petit théâtre, il entra au Conservatoire (1844), où il reçut les leçons de Beauvallet. Deux ans plus tard, sous le nom d'**Etienne**, il débuta à l'Odéon, où il remplit divers rôles de l'ancien répertoire. Engagé au Théâtre-Français au mois de juin 1846, M. Chéry est resté depuis lors presque constamment attaché à ce théâtre, où il a joué des rôles d'amoureux, de financiers, de raisonneurs, de pères nobles. C'est un acteur consciencieux et estimé, dont les meilleurs rôles furent ceux d'Hippolyte, Cinna, Thésée, Théramène, Tirésias, Desronceret, Michonnet, Philippe II, Michel Forestier, etc. Chéry fit partie de la troupe que constitua Rachel lorsqu'elle alla donner des représentations en province.

CHÉSIAS, surnom de Diane, tiré soit du mont *Chesium*, dans l'île de Samos, où cette déesse était honorée, soit d'une ville du même nom, en Ionie. ‖ Nymphe de Samos et mère d'Ocyroé, qu'elle eut du dieu-fleuve Imbrasus.

* **CHESNE (LE)**, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N. de Vouziers; 1,512 hab. Ce bourg est situé près d'un des défilés du plateau de l'Argonne, que Dumouriez occupa pendant la campagne de 1792.

CHESNELONG (Pierre-Charles), homme politique français, né à Orthez (Basses-Pyrénées) en 1820. Il commença par se dire un chaud républicain. Au mois d'avril 1848, M. Chesnelong proclama que « la forme républicaine du gouvernement doit être considérée comme la seule possible dans le présent et dans l'avenir pour tous les hommes qui se rendent consciencieusement compte du mouvement des idées et de la marche providentielle des faits. » Sous l'Empire, la marche providentielle des faits lui démontra qu'il devait être un chaud bonapartiste. A cette époque, son commerce de draps prospérait. Devenu riche et maire d'Orthez, il éprouva le besoin de se lancer définitivement dans la carrière politique. En 1866, M. Larrabure ayant donné sa démission de député de la 2e circonscription des Basses-Pyrénées pour se présenter dans la 1re, M. Chesnelong saisit avec empressement cette occasion pour demander et obtenir l'appui de l'administration, qui le présenta comme candidat officiel à la place du démissionnaire. Sa profession de foi, du reste, débordait d'admiration pour le gouvernement issu du 2 décembre. « Je ne séparerai jamais, disait-il, dans mon dévouement, la cause de l'empereur de la cause de la France. L'Empire repose sur deux bases indestructibles, la force du droit et le cœur du pays. » Elu député contre le candidat de l'opposition libérale, M. Louis Lacaze, M. Chesnelong alla siéger dans les rangs de la majorité. Il s'y signala bientôt comme un ardent clérical, prononça un discours pour le pouvoir temporel et contribua à amener M. Rouher à prononcer, au sujet de l'abandon de Rome aux Italiens, ce fameux : « Jamais! » qui eut alors tant de retentissement (6 décembre 1867). Aux élections de 1869 pour le Corps législatif, M. Chesnelong fut réélu, toujours avec l'appui de l'administration, par 17,358 voix contre M. Lacaze, qui en obtint 12,019. Jusqu'à la fin de l'Empire, il fit partie du groupe essentiellement réactionnaire de la Chambre et il vota pour la guerre. Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, il retourna dans son département, où il ne fut point élu député lors des élections du 8 février 1871. Au mois de janvier 1872, une élection partielle ayant eu lieu dans les Basses-Pyrénées, il posa sa candidature contre le marquis de Noailles, candidat du parti républicain, et promit son concours loyal au gouvernement de M. Thiers. Chaudement appuyé par les cléricaux et par les adversaires de la République, il fut élu, le 7, député par 40,668 voix. Il alla siéger dans les rangs de la droite réactionnaire et prit une part assez active aux débats de la Chambre. Rapporteur, en 1872, de la commission qui proposa de repousser la proposition de M. Faye, tendant à autoriser les réunions publiques pour les élections des conseils généraux, il déclara que les électeurs n'avaient pas besoin de réunions pour distinguer le candidat de l'intérêt bien entendu du pays. Peu après, il interpella le ministre au sujet des pétitions en faveur de Pie IX. Au mois de janvier 1873, il fit un discours concernant la démission de notre ambassadeur auprès du pape, déclara que la France était liée à la papauté dans le passé et que la miséricorde divine voulait unir ces deux destinées dans l'avenir. Le 24 mai 1873, il fit naturellement partie de la coalition qui renversa M. Thiers. La marche providentielle des faits lui ayant démontré les avantages du gouvernement de combat, il vota avec ardeur toutes les mesures de réaction et de compression proposées par le cabinet de Broglie. Il récita, selon son habitude, un discours pour démontrer l'urgente nécessité de construire à Montmartre une église au Sacré-Cœur, et il écrivit à la *Gazette de France* une lettre d'une logique merveilleusement cléricale, dans laquelle il démontra péremptoirement que l'arrêté du préfet Ducros contre la liberté des enterrements civils était conforme à la liberté de conscience et à la liberté des cultes. A la même époque, il fit partie des pèlerins qui se rendirent à Paray-le-Monial. Après la visite du comte de Paris au comte de Chambord, M. Chesnelong comprit que la marche providentielle des faits lui imposait la nécessité de devenir un ardent adepte de la monarchie de droit divin. Il fit à Salzbourg, le 15 juillet 1873, une visite au comte de Chambord, puis il devint membre du comité des Neuf, chargé de préparer sa prochaine restauration. Comme les choses traînaient en longueur, au mois d'octobre le marchand de draps d'Orthez, passé à l'état de personnage important, fut envoyé par le comité, en qualité d'ambassadeur, auprès du « roy, » non point, bien entendu, pour lui imposer des conditions, mais pour lui indiquer respecteusement les possibilités et les nécessités de la situation, comme aussi les devoirs qui en résulteraient pour les fractions monarchiques de l'Assemblée. Arrivé à Salzbourg, il eut avec le comte de Chambord trois entrevues, pendant lesquelles il lui exposa que la commission avait l'intention de faire reposer la proposition du rétablissement de la monarchie sur le principe de la reconnaissance du droit royal héréditaire et d'une charte qui ne serait ni imposée au roi ni octroyée par lui, mais qui serait délibérée de concert entre le roi et l'Assemblée. Le comte de Chambord ayant acquiescé à cette proposition touchant la question constitutionnelle, M. Chesnelong aborda la question brûlante du drapeau. Il lui fit connaître que, dans l'état des esprits en France, la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore conduirait inévitablement à la plus horrible guerre civile. En conséquence, la commission des Neuf s'était arrêtée à la formule suivante : « Le drapeau tricolore est maintenu; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de l'Assemblée. » Le comte de Chambord répondit qu'il respectait le sentiment de l'armée pour un drapeau teint du sang de nos soldats, qu'il se réservait de présenter au pays et se faisait fort d'obtenir, à l'heure qu'il jugerait convenable, une solution compatible avec son honneur et qu'il croirait de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation. A son retour de Salzbourg, le 18 octobre, M. Chesnelong exposa le résultat de sa mission au comité des Neuf, et toute la presse royaliste déclara que la monarchie était faite. Cependant le pays manifestait de toutes parts la profonde irritation que lui causait la perspective d'une restauration dont il avait horreur. Bien que la presse libérale et républicaine fût bâillonnée, l'esprit public se manifestait avec une telle énergie que les députés hésitants reculaient devant la pensée d'ouvrir la porte à la guerre civile. La majorité monarchique de l'Assemblée perdait chaque jour du terrain. Enfin, le 27 octobre, le comte de Chambord écrivit la lettre fameuse dans laquelle il déclarait qu'il était le roi, qu'il n'avait point de concessions à faire et qu'il maintiendrait le drapeau blanc. Alors la coalition consternée fut en pleine déroute. M. Chesnelong, accusé d'avoir mal interprété les intentions du « roy, » affirma qu'il les avait exposées fidèlement; d'où l'on conclut que pendant quinze jours le comte de Chambord avait laissé subsister une équivoque qui faisait peu d'honneur à son caractère. Quoi qu'il en soit, le marchand drapier vit subitement s'évanouir son éphémère réputation d'habile négociateur. A partir de ce moment il ne joua plus qu'un rôle de comparse. Le 19 novembre, il se prononça en faveur du septennat, qui lui apparut comme la conséquence naturelle de la marche providentielle des faits. Membre de la commission des Trente, il proposa de modifier le suffrage universel de façon à en faire une véritable oligarchie. Cet aristocratique personnage demanda qu'on le débarrassât du suffrage universel, qu'il appela « la tyrannie du nombre. » Dans un discours qu'il prononça le 7 avril 1874 à l'assemblée générale des comités catholiques, dont il était président, M. Chesnelong indiqua avec sa prodigieuse pénétration politique le vrai moyen d'assurer le salut du pays. Ce moyen étourdissant consiste à faire observer religieusement la loi du dimanche dans les lieux où on ne la respecte pas. Sur ce sujet, il prononça un nouveau discours à l'Assemblée nationale le 6 juin 1874. Après avoir repoussé les propositions Périer et Maleville, M. Chesnelong attaqua l'amendement Wallon, vota contre la constitution du 25 février 1875, fit deux discours pour défendre la loi sur l'enseignement supérieur et appuya constamment la politique de M. Buffet. Après la dissolution de l'Assemblée, il échoua aux élections du Sénat dans les Basses-Pyrénées et se porta candidat à la Chambre des députés dans la circonscription d'Orthez, le 20 février 1876. Il fut élu député par 8,335 voix, contre M. Vignancourt, candidat républicain qui en obtint 8,273; mais des protestations s'élevèrent contre son élection, en faveur de laquelle s'étaient produites des manœuvres blâmables. Le bureau de la Chambre, chargé de la vérifier, constata en outre que, d'après la comparaison entre les suffrages exprimés et les feuilles d'émargement, M. Chesnelong restait de 8 voix au-dessous de la majorité. En conséquence son élection fut annulée, et il échoua dans un nouveau scrutin contre M. Vignancourt le 21 mai 1876. Le 10 août suivant, la droite réactionnaire du Sénat le prit pour son candidat et voulut en faire un sénateur à vie, mais ce fut M. Dufaure qui fut élu. Le 24 novembre, il fut plus heureux. Elu au 2e tour de scrutin sénateur à vie par 147 voix, il alla se ranger naturellement parmi les adversaires du gouvernement, contre lequel il a voté dans toutes les circonstances importantes. Au mois de février 1877, il fut nommé rapporteur de la proposition tendant à admettre les réunions publiques pendant la période électorale pour la nomination des conseils généraux, et il se prononça contre ce projet, que la Chambre des députés avait voté. Au mois de mars suivant, il interpella le ministère au sujet de la suspension du maire clérical d'Orthez. Tour à tour républicain, bonapartiste, légitimiste, septennaliste, M. Chesnelong n'est point à vrai dire un homme politique; c'est uniquement un clérical, un ardent adepte du *Syllabus*, un prédicateur séculier, dont les discours filandreux excitent des transports d'enthousiasme dans les cercles catholiques.

CHESNEY (Charles), officier et écrivain anglais, mort en mars 1876. Il entra dans le génie, servit dans l'armée de l'Inde, où il se distingua, puis il devint professeur d'histoire militaire à l'Ecole d'état-major de Sandhurst. Ce fut à cette époque qu'il commença à se faire connaître comme écrivain militaire en publiant un ouvrage très-remarquable sur la guerre civile aux Etats-Unis, ouvrage qui parut sous le titre de : *Récit critique des campagnes de Virginie et du Maryland.* Depuis lors, il écrivit dans le *Blackwood Magazine*, dans le *Mac-Millan Magazine*, etc., des articles et des études sur des questions militaires qui attestaient une rare compétence. En 1868, le colonel Chesney fit des leçons sur la campagne de Waterloo et les publia. Dans cet ouvrage, qui a été traduit en français par M. Petit sous le titre de : *Etude de la campagne de* 1815. *Waterloo* (1869, in-8°), M. Chesney attaqua avec une grande vigueur la légende napoléonienne et montra avec une remarquable pénétration vers quelles catastrophes marchait la France si elle suivait la politique des Napoléons. Après nos grands revers, il fut vivement frappé des périls que présentait le colossal accroissement de la puissance prussienne. Ce fut alors qu'il publia sans nom d'auteur, dans le *Blackwood Magazine*, un récit imaginaire, la *Bataille de Dorking*, *invasion des Prussiens en Angleterre*, qui produisit une profonde émotion dans la Grande-Bretagne. Publiée en volume, la *Bataille de Dorking* a été traduite en français (1871, in-18). Vers la même époque, le colonel Chesney fut chargé par le gouvernement britannique de visiter la France et de faire un rapport sur les leçons qu'il était utile de tirer de la guerre de 1870-1871. Ce rapport a été imprimé pour le ministère de la guerre. M. Chesney fut chargé ensuite de coopérer à l'exécution du plan de localisation de l'armée anglaise, plan conçu par lord Cardwell. Lorsqu'il mourut, il passait pour être l'écrivain militaire le plus remarquable et le plus compétent de la Grande-Bretagne.

* **CHESTER**, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de son nom; 36,250 hab.

CHESTER, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord (Etat de Pensylvanie); 9,485 hab. Charbons. Fabriques d'étoffes de coton et de laine, manufacture de papier.

CHÉTANTHÉRÉ, ÉE adj. (ché-tan-té-ré — rad. *chétanthère*) Bot. Qui ressemble à la chétanthère.

CHÉTODONTE adj. (ché-to-don-te — du gr. *chaitê*, chevelure; *odous*, *odontos*, dent). Ichthyol. Qui a des dents fines comme des soies.

CHÉTOGNATHE adj. et s. (ké-to-gh-na-te — du gr. *chaitê*, crinière; *gnathos*, mâchoire). Se dit de certains vers nématoïdes dont les mâchoires ou lèvres sont bordées de soies.

CHÉTOLIER s. m. (ché-to-lié). S'est dit pour CHEPTELIER.

CHÉTOPHORELLE s. f. (ché-to-fo rè-le — rad. *chétophore*). Bot. Syn. de CHÉTOPHORE.

* **CHEVAGNES**, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Moulins, sur la rive gauche de l'Accolin; pop. aggl., 438 hab. — pop. tot., 1,084 hab. L'origine de ce bourg est un château aujourd'hui détruit et qui servait de rendez-vous de chasse aux sires de Bourbon.

* **CHEVAL** s. m. — **Encycl.** *Viande de cheval.* V. HIPPOPHAGIE, au tome IX du *Grand Dictionnaire.*

— Mythol. et anc. cout. Le *cheval*, comme animal belliqueux, était consacré à Mars; sa vue était un présage de guerre. Enée, débarquant en Italie, aperçut quatre *chevaux* blancs qui paissaient, ce qui fit dire à Anchise : « O terre étrangère! tu nous annonces les combats. » Chez les Suèves, au rapport de Tacite, on nourrissait des *chevaux* dans des bois sacrés; personne ne pouvait y toucher, sauf les prêtres, qui tiraient des présages de leurs hennissements. A Athènes, en Perse et chez les Massagètes, on immolait des *chevaux* au Soleil. Les Scythes adoraient

Mars sous la figure d'un *cheval;* les Macédoniens révéraient le Soleil sous la même figure.

On offrit souvent des *chevaux* en sacrifice à la mer et aux fleuves pour se les rendre favorables : Xerxès en sacrifia un au Strymon avant de le traverser pour pénétrer en Grèce; Tiridate en immola un à l'Euphrate; Mithridate fit précipiter dans la mer des chariots attelés de quatre *chevaux*. D'autres fois, on laissait vivre en liberté dans les prairies les *chevaux* qu'on dévouait; c'est ainsi que César, avant de franchir le Rubicon, consacra à ce petit fleuve un grand nombre de *chevaux*, qu'il laissa errer dans les pâturages environnants.

CHEVALET, pays compris dans l'ancien Forez, et qui avait pour chef-lieu Saint-Just-en-Chevalet, arrond. de Roanne (Loire).

Chevaliers de la patrie (LES), drame en cinq actes, en prose, de M. Albert Delpit (Théâtre-Historique, février 1876). L'auteur avait l'intention de traduire sur la scène quelques épisodes de la guerre de Sécession mêlées à des études de mœurs américaines; mais, en voulant faire voir trop de choses à la fois, il n'a mis au jour qu'un drame plein de confusion. Les épisodes de la guerre se résument dans l'arrivée au camp des fédéraux d'un gentilhomme français, à demi ruiné, suivi de son fidèle Caleb, qui vient leur offrir son épée, et dans la mort du général Stonewald-Jackson. Ce général pose des sentinelles dans un coin du théâtre, avec ordre de tirer sur tous ceux qui voudront passer, puis il part lui-même en reconnaissance. « Ayez bien soin, mon général, de ne pas revenir du côté défendu, lui dit-on. — Il n'y a pas de danger, » répond-il. Or, c'est justement ce qu'il ne manque pas de faire, et il tombe, frappé par hasard par ses propres soldats. Cette mort donne lieu à des tirades patriotiques, à des serments de vengeance et à beaucoup de déclamations; mais, comme l'auteur n'a pas pris soin d'intéresser le moins du monde au général Stonewald-Jackson, l'effet théâtral est absolument nul. Les scènes de mœurs américaines consistent dans l'exhibition d'un bateau à vapeur descendant un large fleuve et luttant de vitesse avec un steam-boat qui le poursuit; l'un des deux saute, sa machine crevée. Un autre tableau représente une auberge, puis on assiste à une scène de boxe, suivie d'un duel au revolver, et enfin à une réception du président Lincoln à la Maison-Blanche. Tout cela se rattache à peine au drame lui-même, qui a pour objet l'enlèvement d'une jeune fille par des bandits et les poursuites que dirige son frère, lancé à sa recherche à travers les forêts. Enfin, une autre action vient compliquer tout ce désordre. Un comédien du nom de Maxwel, à force de jouer le rôle de Brutus, s'imagine qu'il est Brutus en personne et se met en tête de tuer le tyran, c'est-à-dire Abraham Lincoln. Deux officiers sudistes font en même temps le projet d'enlever le président et se rencontrent une nuit avec le fanatique, qui leur fait part de son dessein. Ils n'auraient qu'à le laisser faire; mais ils ont horreur de l'assassinat, et ils arrêtent eux-mêmes le misérable au moment où il allait agir.

Il y a çà et là dans ce drame des scènes bien faites, mais aussi trop de déclamation dans les moments pathétiques; d'ailleurs, rien ne relie tous ces épisodes décousus, et l'effet général est complètement manqué.

Chevalier de Canolle (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Mme Sophie Gay, musique de Fontmichel; représenté à l'Opéra-Comique le 6 août 1836. Le sujet du livret est emprunté à la guerre de la Fronde, et la pièce est traitée d'une manière intéressante. On a critiqué avec raison la boursouflure du style et des expressions trop romantiques, entre autres celle « des beautés aux longs regards de miel. » Malgré ses défauts, le poëme offrait au compositeur des situations belles et variées, l'enthousiasme guerrier, un tumulte populaire, un bal, la condamnation à mort du chevalier, dont le caractère est sympathique, et une marche funèbre. L'auteur de la musique, M. Court de Fontmichel, élève de Chelard et lauréat de l'Institut, avait de la fortune. Quoiqu'il eût fait représenter l'année précédente, à Marseille, un opéra intitulé *Il Gitano*, il ne parvint à faire accepter son ouvrage au directeur de l'Opéra-Comique qu'au prix de sacrifices d'argent assez considérables, qui eurent sans doute le double inconvénient de le faire accueillir froidement par le public et de le dégoûter lui-même d'une carrière dans laquelle il aurait pu réussir avec plus de persévérance. La musique du *Chevalier de Canolle* a été écrite avec facilité et trahit souvent l'imitation des procédés de l'école italienne. Nous signalerons l'air en *mi* bémol chanté par Jansenne, et qui est bien traité : *Dans cet heureux séjour où règne Natalie.* Aux airs et aux cavatines chantés par Chollet, qui jouait le rôle du chevalier, et malgré la virtuosité qu'il déployait en descendant rapidement et avec grâce la double octave d'*ut* à *ut*, on a préféré le trio en *mi* bémol *con sordini* qui se termine en quintette d'une façon très-heureuse. Les autres rôles ont été tenus par Mme Casimir et Mlle Olivier.

Chevaliers de la Table ronde (LES), opéra bouffe en trois actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de M. Hervé; représenté aux Bouffes-Parisiens le 17 novembre 1866. La parodie, l'antithèse, la vulgarité des détails, qui contrastent avec la noblesse et la grandeur des noms et de la condition sociale des personnages, tels sont les éléments comiques de ce genre de pièces, qui a obtenu depuis quinze ans tant de succès en France, en Allemagne et en Russie. Il y a dans la musique plusieurs morceaux traités avec verve et esprit. Le duo d'Angélique et de Médor, les couplets de Mme Rodomont ont eu du succès. Chanté par Kelm, Garnier, Jannin, Léonce, Desmonts, Mme Ugalde, Mlles Darcier et Castello.

* **CHEVALIER** (Louis-Marie-Arthur), opticien. — Il est mort à Paris au mois de janvier 1874. En 1870, il avait été nommé officier d'académie, et, cette même année, il avait reçu le diplôme de docteur en philosophie de l'université de Rostock. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit: *Etude sur la vie et les travaux de Charles Chevalier* (1862, in-8°); l'*Art de l'opticien* (1863, in-8°); le *Trichinoscope, étude sur les trichines* (1866, in-8°); l'*Etudiant photographe, traité pratique de photographie* (1866, in-18, avec fig.); l'*Etudiant oculiste* (1868, in-18); *Traité pratique du choix des lunettes et de l'examen de l'œil* (1868, in-18); *Catalogue explicatif et illustré des instruments d'optique, etc.* (1869, in-8°); *Notice historique et critique sur la plus ancienne maison Chevalier* (1872, in-8°), etc.

* **CHEVALIER** (Michel), économiste, publiciste et homme politique français. — Au Sénat, il manifesta une certaine indépendance. Il se prononça en 1867 pour l'enseignement obligatoire, et, deux ans plus tard, il attaqua à la fois dans un discours l'exagération de nos emprunts et les armements excessifs, tels qu'ils ressortaient du moins de nos budgets, bien qu'ils ne fussent en réalité qu'une fiction. Lors de l'Exposition universelle de Paris en 1867, M. Michel Chevalier fut chargé de diriger la publication des rapports officiels faits sur les objets exposés, et il publia à cette occasion une étude fort remarquable, intitulée : *Introduction aux rapports du jury international* (1868, in-8°); l'année suivante, il présida la Ligue internationale de la paix. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Michel Chevalier rentra dans la vie privée. Le 12 septembre suivant, il écrivit à M. Gladstone une lettre pour lui demander l'intervention du gouvernement britannique en faveur de la France; il s'attacha à lui démontrer qu'il était au premier chef de l'intérêt de l'Europe que notre pays restât une grande puissance et que nous ne pouvions faire à la Prusse aucune concession de territoire. « L'Angleterre, lui dit-il, a une admirable occasion de s'attacher la France, car celle-ci aura une éternelle reconnaissance pour la puissance qui lui aura tendu une main amie. Le gouvernement qui disposait de ses destinées l'a précipitée, de la manière la plus irréfléchie, dans cette guerre contre un adversaire qui dispose de moyens immenses et contre lequel il est à peu près impossible d'improviser une défense proportionnée. La dégager de là serait un incomparable service rendu à la nation elle-même. L'occasion n'est pas moins parfaite pour servir la cause de la paix que vous aimez tant, car si la France était aujourd'hui démembrée, elle resterait en Europe une cause de guerre. » Le 18 septembre, M. Michel Chevalier adressa une seconde lettre à M. Gladstone pour réfuter les deux assertions suivantes qu'on avait mises en avant, savoir: 1° que les événements dont le sol français était le théâtre ne concernaient que la France et la Prusse et nullement le reste de l'Europe; 2° que les événements démontraient que la France était une nation en décadence, dans le genre de l'Espagne. Comme on le sait, les tentatives de M. Michel Chevalier restèrent stériles. Au mois de janvier 1871, dans une lettre rendue publique, il protesta contre le décret qui remplaçait les conseils généraux par des commissions départementales. Il ne fut point élu député en février 1871. Depuis lors, il a repris ses cours au Collége de France et fait, à diverses reprises, des voyages en Angleterre. En 1875, la Société des arts de Londres lui décerna la médaille d'or du prince Albert. En 1875, M. Michel Chevalier a été nommé président des comités anglais et français chargés de procéder à un travail d'essai pour le percement d'un tunnel sous-marin entre Douvres et Calais. Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à M. Chevalier : *Comparaison des budgets de* 1830 *et de* 1843 (1843, in-8°); *De l'industrie manufacturière en France* (1841, in-18); les *Fortifications de Paris* (1841, in-8°); *Lettres sur l'inauguration du chemin de fer de Strasbourg* (1841, in-8°); *De la question de l'intervention dans les travaux publics du gouvernement fédéral* (1842, in-8°); *Question des travailleurs* (1848, in-12); l'*Economie politique et le socialisme* (1849, in-8°); *Exposition universelle de Londres* (1851, in-8°); *Examen des principaux arguments des prohibitionnistes* (1857, in-8°); *Rapports des membres de la section française du jury international sur l'ensemble de l'Exposition universelle de Londres de* 1862, publiés sous la direction de M. Michel Chevalier (1862, 6 vol. in-8°); *Enquête sur l'exploitation et la construction des chemins de fer* (1863, in-4°); l'*Industrie et l'octroi de Paris* (1867, in-8°); le *Monopole et la liberté* (1867, in-8°); la *Richesse considérée au point de vue moral et politique* (1868, in-8°); *Rapports du jury international* (1868, 13 vol. in-8°), publiés sous la direction de M. Chevalier; la *Constitution de l'Angleterre* (1869, in-18); *Question monétaire* (1870, in-8°); *Comment une nation rétablit sa prospérité* (1871, in-8°); *Des emprunts avec lots et primes* (1871, in-8°); la *Monnaie et ses dérivés* (1872, in-8°); le *Droit international* (1872, in-8°); *Turgot et la liberté du travail* (1873, in-8°); *Etude sur Adam Smith et sur la fondation de la science économique* (1874, in-8°); *Du nouveau système financier de la France* (1874, in-8°); *Des moyens pour un Etat de refaire ses finances* (1875, in-8°); la *Nouvelle dépréciation de l'argent* (1876, in-8°); le *Renouvellement des traités de commerce* (1876, in-8°); le *Système monétaire* (1876, in-8°), etc.

* **CHEVALIER** (Guillaume-Auguste), homme politique français. — Il est mort au mois de novembre 1868.

CHEVALIER (Casimir), archéologue français, né à Saché (Indre-et-Loire) en 1825. Il entra dans les ordres, fut pendant un certain temps principal du collége de Loches, puis il s'occupa particulièrement d'études historiques et archéologiques. L'abbé Chevalier est membre et secrétaire de la Société archéologique de Touraine. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Etudes sur la Touraine. Hydrographie, géologie, agronomie, statistique* (Tours, 1858, in-8°), avec G. Charlot; les *Quinze joyes de Notre-Dame et autres dévotes oraisons* (1862, in-12); *Debtes et créanciers de royne mère Catherine de Médicis*, documents publiés d'après les archives de Chenonceau (1862, in-8°); *Tableau de la province de Touraine*, 1762-1766. *Administration, agriculture, industrie, commerce, impôts* (1863, in-8°); *Archives royales de Chenonceau. Comptes des receptes et dépenses faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois* (1864, 3 vol. in-8°); *Diane de Poitiers au conseil du roi, épisode de l'histoire de Chenonceau sous François Ier et Henri II* (1865, in-8°); *Un tour en Suisse. Histoire, sciences, monuments, paysages* (1865, 2 vol. in-12), sous le pseudonyme de **Jacques Deverney**; *Géologie contemporaine, histoire des phénomènes actuels du globe* (1867, in-8°); *Promenades pittoresques en Touraine, histoire, légendes, monuments, etc.* (1868, in-8°); *Histoire de Chenonceau* (1868, in-8°); *Naples, le Vésuve et Pompéi* (1871, in-8°); *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine* (1869, in-4°), avec l'abbé Bourassé; *Inventaire analytique des archives communales d'Amboise, de* 1421 *à* 1789 (1874, in-8°), etc.

CHEVALIER (Henri-Emile), littérateur français, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) en 1828. Il venait de terminer ses études lorsqu'il s'engagea dans un régiment de dragons (1847). M. Chevalier commença alors à envoyer des articles à divers journaux. S'étant fait remplacer en 1850, il fonda en 1851 le *Progrès de la Côte-d'Or*, journal républicain dans lequel il protesta avec énergie contre l'odieux coup d'Etat du 2 décembre. Arrêté, il fut emprisonné à Dijon, puis exilé de France par la commission mixte du département. M. Chevalier partit alors pour les Etats-Unis. Il collabora pendant quelque temps au *Courrier des Etats-Unis*, à New-York. En 1853, M. Chevalier se rendit au Canada. Il rédigea à Montréal des journaux démocratiques, devint bibliothécaire de l'institut canadien, fit divers voyages d'exploration dans le pays, dont il étudia les mœurs, et, après l'amnistie de 1859, il revint en France. M. Emile Chevalier collabora alors à divers journaux, au *Pays*, à l'*Opinion nationale*, et ne tarda pas à se faire connaître par une série de romans dont les sujets sont empruntés, pour la plupart, à la vie et aux mœurs du nouveau monde. Pendant son séjour au Canada, il avait publié en français à Montréal les ouvrages suivants : la *Vie à New-York* (6 vol.); *Tempérance et intempérance* (1 vol.); les *Souterrains du château de Maulnes* (2 vol.); les *Mystères de Montréal* (6 vol.); la *Jolie fille du faubourg de Québec* (1 vol.); la *Traite des pelleteries* (1 vol.); le *Labrador* (1 vol.); les *Trappeurs de la baie d'Hudson* (2 vol.); l'*Ile de sable* (1 vol.); l'*Héroïne de Châteauguay* (1858, 1 vol.); le *Chasseur noir* (2 vol.); les *Déserts de l'Amérique septentrionale* (2 vol.); le *Foyer canadien* (1 vol.), etc. Depuis son retour, il a fait paraître : les *Pieds-Noirs* (1861, in-8°); la *Huronne, scènes de la vie canadienne* (1861, in-12); les *Nez-Percés* (1862, in-12); le *Pirate du Saint-Laurent* (1862, in-12); la *Tête plate* (1862, in-12); *Trente-neuf hommes pour une femme* (1862, in-12); le *Faisan et le souterrain de Juilly* (1863, in-12); les *Derniers Iroquois* (1863 in-12); le *Nord et le Sud. L'espion noir* (1863, in-12), avec F. Pharaon; *Poignet d'acier* (1863, in-12); les *Requins de l'Atlantique* (1863, in-12); les *Trois Babylones* (1863, in-12), avec Th. Labourieu; *Peaux-Rouges et Peaux-Blanches* (1864, in-12); *Un drame esclavagiste* (1864, in-4°); les *Auberges de France* (1863-1865, 3 vol. in-12); les *Souterrains de Juilly* (1865, in-4°); l'*Enfer et le paradis de l'autre monde* (1866, in-12); la *Fille des Indiens rouges* (1866, in-12); *Une nuit dans un grenier* (1866, in-12); les *Grands coureurs d'aventures* (1868, in-12), etc. En outre, M. Emile Chevalier a édité : l'*Art de la beauté*, par Lola Montès; le *Grand voyage au pays des Hurons* de Sagard Théodat, traduit le *Foyer canadien* de Knot et publié *Rabelais et ses éditeurs* (1869, in-8°). Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Emile Chevalier fit partie de la commission municipale du XVe arrondissement de Paris, puis il devint inspecteur général des approvisionnements. Lors des élections municipales de Paris en 1871, il fut élu au second tour de scrutin membre du conseil dans le quartier de Grenelle par 920 voix, le 30 juillet. Il a siégé parmi les membres républicains de ce conseil et il a été réélu en novembre 1874. M. Chevalier a fourni des articles à la *Revue moderne*, à la *Tribune*, au *Globe*, au *Messager des théâtres*, au *Monde illustré*, au *Musée des familles*, à l'*Econome*, à la *Chasse illustrée*, etc.

* **CHEVALLIER** (Jean-Baptiste-Antoine), chimiste et pharmacien français. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit un assez grand nombre d'autres écrits, parmi lesquels nous citerons : *Manuel pratique de l'appareil de Marsh* (1843, in-8°); *Rapport sur le concours ouvert pour la désinfection des matières fécales et des urines dans les fosses mêmes* (1848, in-4°); *Notice sur le lait* (1856, in-8°); *De la nécessité de bâtir des maisons pour loger les classes moyennes et les ouvriers* (1857, in-8°); *Essais pratiques sur l'examen chimique des vins* (1857, in-8°); *Recherches chronologiques sur les moyens appliqués à la conservation des substances alimentaires* (1858, in-8°); *Recherches sur les dangers que présentent le vert arsenical, l'arsénite de cuivre, etc.* (1859, in-8°); *Note sur les cosmétiques* (1860, in-8°); *Mémoire sur les allumettes chimiques préparées avec le phosphore ordinaire* (1861, in-8°); *Essai sur la possibilité de recueillir les matières fécales, les eaux vannes, les urines de Paris, etc.* (1860, in-8°); *Du café, son historique* (1862, in-8°); *Traité des désinfectants, sous le rapport de l'hygiène publique* (1862, in-8°); *Etude sur le sang considéré au point de vue des applications que l'on peut en faire en hygiène et dans l'industrie* (1871, in-8°); *Hygiène alimentaire* (1871, in-8°); *Quelques remarques sur le mouvement de la population de Paris à un et deux siècles d'intervalle* (1873, in-8°), etc. — Son fils, Alphonse CHEVALLIER, né à Paris en 1828, mort en 1875, s'est fait connaître comme chimiste. On lui doit, entre autres ouvrages : les *Secrets de l'industrie et de l'économie domestique* (1857, in-8°), avec E. Grimaud; *Manuel du commerçant en épicerie* (1863, in-8°), avec J. Hardy, réédité en 1874 sous le titre de : *Dictionnaire des substances alimentaires*, *Annuaire des conseils et commissions d'hygiène en France* (1867, in-12).

* **CHEVALLON** (Alexandre), homme politique français. — Il est mort à Balaruc-les-Bains au mois de juillet 1874.

CHEVANDIER (Antoine-Daniel), homme politique français, né à Serres (Hautes-Alpes) en 1822. Il vint se fixer à Die vers 1848 et y exerça la médecine. Médecin très-distingué, il ne tarda point à attirer sur lui l'attention par de nombreux travaux sur son art et se fit remarquer également par son dévouement à la cause républicaine et par le zèle qu'il mit à créer des bibliothèques populaires.

Au lendemain du 4 septembre 1870, il fut nommé sous-préfet de Die et conserva ce poste jusqu'au 17 novembre, époque à laquelle il donna sa démission pour se présenter aux élections législatives. Au 8 février 1871, il fut élu représentant par le département de la Drôme avec 35,500 voix, et vint siéger à gauche.

Il a voté pour les préliminaires de paix, pour le maintien des traités de commerce, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la pétition des évêques, contre la dissolution de la garde nationale, le pouvoir constituant, contre les propositions Rivet et Ravinel. Il s'est abstenu dans la question de l'abrogation des lois d'exil et de la validation des princes d'Orléans, etc. M. Chevandier a voté la constitution et a motivé son vote dans une lettre adressée à ses électeurs; dans ce document, il a déclaré qu'étant donnée la situation où se trouvait alors la France, menacée d'une restauration monarchique, il a cru indispensable de voter une constitution qui mettait la forme républicaine à l'abri d'un coup de main. Sa conduite fut approuvée par ses électeurs, qui l'ont réélu à une grande majorité en 1876.

* **CHEVANDIER DE VALDRÔME** (Jean-Pierre-Napoléon-Eugène), homme politique français. — Pendant les sessions de 1863-1869, M. Chevandier de Valdrôme se rapprocha, malgré ses attaches gouvernementales, du groupe qui constitua au Corps législatif le tiers parti, inclina vers la politique préconisée par M. Emile Ollivier et signa l'amendement des 45. Réélu député de la 3e circonscription de la Meurthe en 1869, par 27,683 voix, M. Chevandier de Valdrôme s'associa à la demande d'interpellation des 116, prit fréquemment la parole, devint un des membres les plus actifs du tiers parti, dit libéral, et fut élu en décembre un des vice-présidents du Corps législatif. Lorsque M. Emile Ollivier fut chargé de former un ministère, il confia le portefeuille de l'intérieur à M. Chevandier de

Valdrôme, qui remplaça M. de Forcade de La Roquette. Un de ses premiers actes fut d'instituer une haute commission de décentralisation, dont M. Odilon Barrot reçut la présidence. Lors de la manifestation qui eut lieu à l'occasion de l'enterrement de Victor Noir, M. Chevandier de Valdrôme monta à cheval et prit des mesures énergiques pour empêcher un soulèvement populaire. Quelque temps après, il fit arrêter Henri Rochefort et comprimer les commencements d'émeute qui se produisirent à cette occasion. Lors du plébiscite, il adressa aux préfets une circulaire dans laquelle il leur ordonna de combattre avec une activité dévorante les abstentionnistes et de pousser les électeurs au scrutin, et il fit distribuer, sans crédit régulier, des masses énormes de circulaires, de bulletins et d'affiches. Comme son confrère M. Ollivier, il se prononça pour la guerre contre la Prusse. Lorsque, à la suite de nos premières défaites, le Corps législatif réuni eut déclaré qu'il n'avait pas confiance dans le ministère du 2 janvier, M. Chevandier de Valdrôme donna sa démission avec ses collègues (10 août) et fut remplacé par M. Henri Chevreau. Après la révolution du 4 septembre, il quitta Paris et rentra dans la vie privée. Depuis lors, il n'a plus fait parler de lui.

* **CHEVANDIER DE VALDRÔME** (Paul), paysagiste français. — Depuis 1867, il a exposé les tableaux suivants : le *Pont de Quiberville; Un soir dans la vallée d'Hyères* (1868); le *Passage du gué*, le *Lac de Némi* (1869); la *Vallée de Narni* (1870); *Un matin à Saint-Raphaël*, le *Bac de Fréjus* (1872); *Un matin dans la vallée des Lauriers-Roses, Soleil couché* (1874); le *Gué de Mauny* (1876), etc. Cet habile paysagiste, qui traduit la nature avec une grande sincérité, a obtenu une médaille de 3e classe en 1845, une de 2e classe en 1851, et il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1869.

CHEVANTON s. m. (che-van-ton). Se disait autrefois pour *tison*.

CHEVASSUS (Adolphe), littérateur et journaliste français, né à Vernantois (Jura) en 1825. Il fit ses études au collége de Nozeroy, puis il entra comme clerc chez un notaire de Lons-le-Saunier. En 1852, M. Chevassus acheta dans le Mâconnais un office d'huissier, dont il se défit au bout d'un certain nombre d'années. Rédacteur du *Jura* en 1869, M. Chevassus est devenu rédacteur en chef du *Républicain du Jura*, à Lons-le-Saunier, en 1870, puis il a rédigé l'*Union libérale*, à Tours (1871), et diverses autres feuilles républicaines de l'est et du nord de la France. On doit à M. Chevassus : les *Jurassiennes*, poésies (1863, in-12); la *Franche-Comté* (1868, in-8o); *Rouget de Lisle* (1869, in-18); *Etude poétique sur Greuze* (1869, in-8o); l'*Almanach jurassien* (1870, in-12); *Un amour en Touraine*, comédie en un acte (1872, in 8o); *Pour une robe rose*, comédie en un acte (1873, in-12); *A qui l'héritage?* opérette en un acte (1873, in-12). Citons encore de M. Chevassus : les *Tribulations de M. Du Roseau, Entre cousins*, comédies; l'*Oncle des Batignolles, Une héritière, Une commune modèle, En villégiature*, la *Famille du Grandvallier*, nouvelles, etc.

Chevauchée (LA), bas-relief en bronze, de M. Henri Cros (Salon de 1875). Nous empruntons le compte rendu de cette œuvre remarquable à M. Mario Proth (*Voyage au pays des peintres*, 1875) : « Un seigneur et une dame du XVe siècle, portant l'un le chaperon et la grande robe de Jacques Cœur de Préault, l'autre le haut bonnet et la vaste coiffure d'Isabeau de Bavière, chevauchent côte à côte dans la campagne sur de robustes coursiers richement caparaçonnés. La route qu'ils suivent, à en juger par quelques indications légères, traverse un bois. Est-ce la forêt du Mans, qui se rendit célèbre en ce temps-là? D'où viennent-ils, où vont-ils? Hauts et puissants personnages, nous n'en doutons pas. Mais sont-ce des têtes royales ou de simples héros de ballade? Que dit cet homme au mâle visage, le bras droit étendu pour désigner je ne sais quoi dans le lointain sombre à son étrange compagne? Quelle aventure occupe leur mystérieux dialogue? Est-ce intrigue d'amour ou affaire de politique, conspiration avec l'Anglais ou roman de cape et d'épée? L'imagination ici a libre carrière. Cette œuvre supérieure est un poëme où drame et histoire, légende et ballade, érudition et fantaisie trouvent leur compte. C'est une sculpture à grands traits, pleine de vie, pleine d'accent, d'un modelé net et hardi. La perspective, cette essentielle condition de tout morceau décoratif, est amplement réalisée. A mesure qu'on éloigne ou qu'on élève le bas-relief, cavaliers et chevaux se détachent, l'horizon s'agrandit, le caractère fantastique de l'œuvre s'accentue. »

* **CHEVAU-LÉGER** s. m. — Nom donné par plaisanterie aux partisans de la légitimité et de l'ancien régime : *La réunion des* CHEVAU-LÉGERS (*extrême droite*) *s'abstient seule d'apprécier sévèrement l'œuvre du prétendant.* (Le Temps.)

* **CHEVÉ** (Charles-François), publiciste français. — Né à Paris en 1813, il est mort dans cette ville en 1875. Chevé finit par abandonner les idées démocratiques pour se renfermer entièrement dans les formules catholiques, et il devint rédacteur en chef du *Journal des villes et des campagnes.* Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : le *Dernier mot du socialisme, par un catholique* (1848, in-12); *Dictionnaire des conversions* ou *Essai d'encyclopédie historique* (1852, in-8o); *Dictionnaire des apologistes involontaires* (1854, 2 vol. in-8o); *Dictionnaire des bienfaits et beautés du christianisme* (1856, in-8o); *Dictionnaire des papes* ou l'*Histoire complète de tous les souverains pontifes depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX* (1857, in-8o); la *Pologne, sa constitution, son histoire* (1861, in-18); *Idéal, raison et catholicisme* (1862, in-12); *Histoire complète de la Pologne* (1863-1864, 2 vol. in-12); *Visions de l'avenir* (1868, in-18).

CHEVELAGE s. m. (che-ve-la-je). Opération qui consiste à ouvrir et entretenir à l'étiage des passes dans les hauts-fonds.

* **CHEVET** s. m. — Anc. cout. *Droit de chevet.* Cette vieille coutume existait aussi bien pour le corps des avocats que pour celui des officiers, quoique nous n'ayons parlé que de ces derniers dans notre article du tome VI.

* **CHEVILLE** s. f. — Apophyse osseuse du frontal, qui supporte la corne, chez les animaux.

* **CHEVILLEUR** s. m. — Celui qui apprête les soies écrues.

* **CHEVILLY**, village de France (Seine), cant. de Villejuif, arrond. et à 5 kilom. de Sceaux, à 12 kilom. de Paris; 280 hab. Un combat fut livré par les troupes de la garnison de Paris aux armées allemandes le 3 septembre 1870. V. PARIS (siéges de), au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 266.

* **CHÈVRE** s. f. — **Encycl.** Mythol. Les Grecs avaient consacré la *chèvre* à Jupiter, en mémoire de la nymphe Amalthée. A Sparte, on la sacrifiait à Junon. On offrait des *chèvres* blanches à Apollon. Les Romains figuraient sur des médailles Junon Sospita avec une peau de *chèvre*. A Mendès, en Egypte, ville où Pan était en grand honneur, la *chèvre* était sacrée, et il était défendu de la tuer, parce qu'on croyait que ce dieu s'était caché sous la figure de cet animal; aussi Pan était-il représenté avec une face de *chèvre*. Pendant que les habitants de Mendès révéraient la *chèvre* et sacrifiaient des brebis, ceux de la Thébaïde, au contraire, vénéraient les brebis et immolaient les *chèvres*.

* **CHEVREAU** (Henri), administrateur français. — En 1861, il devint grand officier de la Légion d'honneur. Sous l'Empire, il fut à diverses reprises question de son entrée au ministère de l'intérieur, notamment en 1867. Mais, dans un rapport à Napoléon III, M. Rouher donna, d'une façon très-piquante du reste, les raisons qui devaient empêcher qu'on ne confiât le portefeuille de l'intérieur au préfet de Lyon. Après l'avénement du ministère Ollivier, cet administrateur mondain et grand ami des plaisirs fut appelé à remplacer M. Haussmann comme préfet de la Seine (5 janvier 1870). Son prédécesseur lui laissait une gestion financière des plus embrouillées et qui avait donné lieu aux plus justes attaques. Au mois de mars, M. Chevreau fit paraître un rapport sur le budget extraordinaire de la ville de Paris et demanda que, pour sortir d'embarras, la ville contractât un emprunt de 250 millions. Le conseil d'Etat, à qui fut soumis ce projet, se prononça pour qu'on liquidât l'arriéré, que l'on continuât des travaux restés en suspens, et proposa d'élever l'emprunt à 650 millions. Le 10 août 1870, le cabinet Ollivier ayant donné sa démission à la suite d'un vote de défiance du Corps législatif, M. Henri Chevreau reçut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Palikao. Il ne joua qu'un rôle insignifiant dans les circonstances si critiques où se trouvait la France envahie. Le 14 août, il comprima la tentative de soulèvement organisée par Blanqui, puis il ordonna la formation de nouveaux bataillons de garde nationale à Paris et envoya en province 10 conseillers d'Etat chargés de s'occuper d'activer l'équipement et l'approvisionnement des gardes mobiles. Le 4 septembre, il signa la singulière proclamation adressée par le gouvernement à la nation au sujet du désastre de Sedan, proclamation qui dénaturait complétement les faits, puis il disparut. Peu après, on apprit qu'il était passé en Belgique. De là, il se rendit en Angleterre, où il rendit visite à l'impératrice, et il revint en France en 1871. Depuis cette époque, il a fait peu parler de lui. Le 8 décembre 1874, il obtint, comme ancien ministre, du baron de Chabaud-Latour, alors ministre de l'intérieur, une pension de 6,000 francs, avec le droit de réclamer 18,000 francs pour trois années d'arrérages. Aux élections de février 1876 pour la Chambre des députés, il s'est porté candidat bonapartiste, mais il a échoué.

* **CHEVREAU** (Léon), administrateur français, frère du précédent. — En 1860, il quitta la préfecture de la Sarthe pour devenir préfet de l'Oise, et il conserva ces fonctions jusqu'au mois d'août 1870. Son frère, devenu ministre de l'intérieur, le nomma alors directeur général du personnel et conseiller d'Etat hors section. Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, M. Léon Chevreau disparut de la scène politique; mais dès la fin de 1871 il devenait un des agents les plus actifs du parti bonapartiste. Au mois d'octobre 1872, il posa sa candidature à la députation dans le département de l'Oise; mais, voyant qu'il n'avait aucune chance, il se retira de la lutte avant le scrutin. Le 16 mars 1874, il fit partie de la manifestation bonapartiste de Chiselhurst. Au mois d'octobre de la même année, il adressa une circulaire aux maires de l'Oise pour leur recommander d'appuyer la candidature du duc de Mouchy à la députation. Redoublant d'audace dans sa propagande bonapartiste, il alla jusqu'à menacer un commandant de gendarmerie de « provoquer contre lui des mesures de rigueur » s'il inquiétait ou gênait les menées des partisans d'une restauration bonapartiste. Non-seulement le gouvernement de l'ordre moral laissa M. Léon Chevreau se livrer à ses inqualifiables agissements, mais encore le ministère lui accorda une pension de 5,754 francs, pour de prétendues infirmités contractées dans l'exercice de ses fonctions. Aux élections du 20 février 1876, il posa sa candidature dans la 2e circonscription de Beauvais. Il fut élu par 7,910 voix contre M. Laffineur, candidat républicain, et Albert Desjardins, candidat monarchique. A la Chambre, M. Léon Chevreau a siégé dans le groupe de l'Appel au peuple, avec lequel il a constamment voté sans prendre part aux discussions publiques.

CHEVREL s. m. (che-vrèl). Mamm. Chevreuil. ‖ Vieux mot.

CHEVRELLE s. f. (che-vrè-le — rad. *chevreau*). Mamm. Jeune chèvre.

CHEVRETTIÈRE s. f. (che-vrè-tiè-re — rad. *chevrette*). Femme qui pile la chevrette ou crevette grise, pour en faire un appât.

* **CHEVREUL** (Michel-Eugène), chimiste, membre de l'Institut. — Grand officier de la Légion d'honneur en 1865, il a été promu grand-croix en 1875. Depuis 1864, il est directeur du Muséum d'histoire naturelle. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *De la baguette divinatoire, du pendule dit explorateur et des tables tournantes* (1854, in-8o); *Lettres adressées à M. Villemain sur la méthode en général et sur la définition du mot* fait, *relativement aux sciences, aux lettres, aux beaux-arts* (1856, in-12); *Considérations sur l'histoire de la partie de la médecine qui concerne la prescription des remèdes* (1865, in-4o); *Histoire des connaissances chimiques* (1866, in-8o), dont le 1er volume seul a paru; *De la méthode* à posteriori *expérimentale et de la généralité de ses applications* (1870, in-12); *D'une erreur de raisonnement* (1872, in-8o); *Guano du Pérou* (1874, in-8o); *Phénomènes de la vieillesse* (1875, in-4o), etc.

* **CHEVREUSE**, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Rambouillet, sur l'Yvette; pop. aggl., 1,597 hab. — pop. tot., 1,892 hab.

CHEVRIE s. f. (che-vrî). Instrument de musique du genre de la musette ou de la cornemuse.

CHEVRIER (Jules), peintre et dessinateur, né à Chalon-sur-Saône en 1816. M. Chevrier faisait du commerce lorsque, entraîné par son goût pour la peinture, il se rendit à Paris, où il prit des leçons de Couture. M. Chevrier s'adonna à la peinture de genre, et il exposa des tableaux qui furent remarqués. En 1866, il devint directeur du musée de Chalon, qu'il avait puissamment contribué à fonder. Membre de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville, il est, en outre, correspondant de l'instruction publique. Parmi ses toiles, nous citerons : *Une question de casserole à vider entre rats et lapins* (1859); *Jeune Bressanne* (1861); le *Banc des sacristaines en Bresse* (1863); *Une liseuse* (1864); *Nature morte* (1868); *Portrait* (1869); les *Rats, Flagrante delicto* (1870); *Un rat chez un graveur* (1872), etc.

CHEVRUE adj. f. (che-vrû — rad. *chèvre*). Se dit d'une laine qui a quelque rapport avec le poil de la chèvre.

CHEYENNE, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, capitale du Wyoming, au point de jonction des chemins de fer Central-Pacific et Union-Pacific, à 516 milles O. d'Omaha et d'Ogden; 3,500 hab.

* **CHEYLARD** (LE), ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 48 kilom. S.-O. de Tournon, dans une gorge étroite, sur la rive gauche de la Dorne, au-dessus de l'embouchure de cette rivière dans l'Eyrieu; pop. aggl., 2,710 hab. — pop. tot., 3,324 hab. Quelques fabriques de soie.

Chez l'avocat, comédie en un acte, en vers libres, par M. Paul Ferrier (Théâtre-Français, 21 juillet 1873). L'idée de cette petite pièce avait déjà été mise à la scène par M. Claretie sous le titre du *Baiser à la porte.* Il s'agit d'un jeune mari et d'une jeune femme qui veulent plaider en séparation et qui se réconcilient à la porte d'un avocat consultant, chez lequel ils ont eu tous deux l'idée d'aller. Dans la comédie de M. Paul Ferrier, c'est la politique qui a brouillé les deux jeunes mariés. Monsieur est centre droit et madame est centre gauche; de là incompatibilité d'humeur, impossibilité de cohabitation. Ils se rencontrent à la porte de l'avocat et recommencent leur querelle; madame se fâche et applique un soufflet sur la joue de monsieur; on s'explique alors et peu de temps après on s'embrasse : l'avocat consultant n'est pas même consulté. Un dialogue léger, quelques vers spirituels ont suffi à faire applaudir cette bluette.

* **CHÉZY** (Guillaume DE), littérateur allemand. — Il est mort à Vienne en 1865.

CHIAMPIN s. m. (chi-an-pain). Bot. Arbre indéterminé de Ceylan.

CHIANTZOLLI s. m. (chi-an-tzo-li). Bot. Plante du Mexique.

CHIAS, une des filles d'Amphion et de Niobé, selon Hygin. Elle donna son nom à une des portes de Thèbes et, comme ses sœurs, périt sous les coups de Diane.

CHIASTOS s. m. (ki-a-stoss — du gr. *chiastos*, croisé en X). Chir. Bandage dont les tours se croisent. ‖ On dit aussi CHIASTE.

CHIAVES (Désiré), homme politique italien, né à Turin en 1826. Il fit son droit et devint rapidement un des avocats les plus remarqués de sa ville natale. En même temps qu'il plaidait avec succès, il donnait de nombreux articles satiriques vivement tournés aux journaux humoristiques de Turin. En 1856, il fut élu membre du Parlement sarde et s'y fit remarquer par son éloquence, son libéralisme et son ardent désir de réaliser cette unité italienne qui était alors le rêve des patriotes. Il fut constamment réélu jusqu'en 1865, époque à laquelle il entra, comme ministre de l'intérieur, dans un cabinet présidé par M. La Marmora. Il ne resta que quelques mois au pouvoir et reprit son siége de député en 1866. Il entra plus tard au Sénat, où il continua de siéger dans le parti libéral.

* **CHICA** s. m. — Chim. Matière colorante rouge qui s'extrait d'une plante de la famille des bignoniacées, le *bignonia chica.*

— **Encycl.** Ce produit est employé par les naturels de l'Amérique du Sud pour leur tatouage. Ils le préparent en faisant bouillir dans l'eau, pendant un temps assez long, les feuilles du bignonia. Ils filtrent ensuite la liqueur qui tient en suspens la fécule rouge, qui ne tarde point à se déposer. Ils la lavent, puis la font sécher et en forment des gâteaux assez durs.

Ce produit a été étudié par M. Boussingault, qui a constaté que le *chica*, insoluble dans l'eau, est soluble à chaud dans l'alcool à 36o, qu'il colore en rouge rubis, et dans l'éther. La solution alcoolique est précipitée par l'eau bouillante. Les alcalis se dissolvent en donnant une teinte lie de vin; cette solution est précipitée par les acides.

On n'est point fixé sur la composition de ce produit, auquel Erdmann attribue la formule $C^8H^8O^3$, ce qui en ferait un isomère de l'acide anisique.

Sec, le *chica* se présente sous forme d'une masse rouge de cinabre, sans odeur ni saveur. Au contact, il tache les doigts en rouge et prend, si on le frotte, un poli métallique.

Sous l'action de l'acide sulfurique étendu et chaud, le *chica* donne une liqueur jaune orange qui laisse déposer par refroidissement une masse grenue rouge orangé, qui, traitée par l'ammoniaque, donne un précipité pourpre foncé. L'acide nitrique attaque le *chica* et donne avec lui un mélange d'acides picrique, anisique, oxalique et cyanhydrique.

On a tenté d'utiliser cette matière pour teindre les tissus, mais on n'a pu y réussir, en Europe du moins.

* **CHICAGO**, ville des Etats-Unis d'Amérique (Illinois), sur le lac Michigan; environ 400,000 hab. C'est la métropole commerciale et maritime du N.-O. des Etats-Unis; elle fait un commerce considérable de grains et de farines, de viandes salées et fumées, de peaux et de fourrures brutes, de whiskey, etc. Cette ville a été presque entièrement détruite par un immense incendie, dans la nuit du 8 au 9 octobre 1871; 17,500 maisons ou édifices, évalués à une somme totale de 1 milliard 400 millions de francs, furent la proie des flammes. En une seule année, le désastre fut réparé, et, à la fin de 1872, une nouvelle ville s'élevait sur les ruines de l'ancienne. Un ingénieux statisticien a calculé que, du 15 avril au 15 décembre 1872, laps de temps qui seul a été employé à la construction, les déblayements et la mauvaise saison ayant empêché de s'y mettre plus tôt, le nombre de maisons rebâties étant d'environ 18,000, et les journées, défalcation faite des dimanches, ne s'élevant qu'au chiffre de 200, si l'on compte, en moyenne, huit heures de travail par jour, il était élevé, par chaque heure de travail, une maison de 25 pieds de façade et haute de cinq ou six étages.

Cette complète mise à neuf d'une ville qui déjà n'était pas si ancienne a permis de donner aux rues et aux places cette régularité dont les Yankees sont surtout soucieux. La nouvelle Chicago représente un gigantesque damier dont toutes les lignes sont dirigées vers le lac Michigan, sur les bords duquel la ville s'élève; les avenues ont le double de largeur de nos plus spacieux boulevards et portent, par ordre chronologique, les noms de tous les présidents des Etats-Unis, sauf quelques lacunes; elles sont reliées par des rues également très-larges. Les hôtels sont nombreux; on en compte 85, tous supérieurement aménagés; chaque appartement a pour annexe une salle de bains. On compte,

de plus, 41 banques et 201 églises, dont 5 swedenborgiennes.

L'activité commerciale est très-grande à Chicago; elle a pour objets spéciaux les bestiaux et les grains, surtout les bestiaux, et des dispositions particulières ont dû être prises pour la favoriser. D'immenses parcs à bétail (*stock yards*) s'élèvent tout autour de la ville, surtout près du lac Michigan; une demi-douzaine de chemins de fer, superposés les uns aux autres sur la pente qui mène au lac, les relient entre eux; de plus, tous les chemins de fer qui convergent à Chicago ont des embranchements jusque dans les stock-yards, ce qui évite tous les transbordements. Le bétail arrivé des autres provinces est conduit directement dans les parcs s'il doit y être abattu, ou expédié dans le même wagon sur une autre ligne s'il doit aller plus loin. Les stock-yards de Chicago ont un ensemble de 500 à 600 parcs, contenant chacun 300 à 400 têtes de bétail.

Près des stock-yards s'élèvent des constructions en brique, à hautes cheminées, que l'on prendrait pour des usines : ce sont les tueries de porcs (*pork packings*); là s'opère le massacre, la préparation des 1,700,000 porcs que Chicago fournit annuellement aux amateurs de charcuterie des deux mondes. « La période d'activité de ces établissements, dit un voyageur humoriste (*Journal des Débats*, 16 octobre 1876), dure six ou sept mois, de novembre en avril ou mai; quelques-uns égorgent et préparent jusqu'à 12,000 porcs par jour. Un couloir en pente conduit de l'enclos au premier étage, où se trouve la tuerie. Nous montons un escalier et nous nous trouvons dans un vaste atelier, dont le plancher et les murs sont tout imprégnés de matières animales et où une âcre odeur de sang vous prend à la gorge. L'atelier est divisé en deux vastes compartiments, l'un plus élevé que l'autre de quelques marches. Nous les franchissons, guidés par des grognements désespérés qui partent d'un réduit carré construit en planches et en poutrelles de bois. Une douzaine de porcs viennent d'arriver par le couloir, non sans y être un peu poussés, car ils ont de la méfiance. Quelques-uns sont d'une taille monstrueuse. La porte s'est refermée sur eux. Un homme est debout, au milieu de cette troupe grouillante et grognante; il tient à la main une courte, mais solide chaîne en fer, dont un bout s'élargit de manière à former un grand œillet surmonté d'un crochet; il enroule avec dextérité cette chaîne autour de la patte de derrière d'un des arrivants, et il passe le crochet dans l'anneau d'une corde placée sur une poulie. La corde monte son fardeau à une hauteur d'environ 3 mètres, à l'entrée d'un couloir au-dessus duquel est fixée une tringle en fer. C'est là que se tient le tueur, le couteau à la main. Au moment où la victime se sent enlevée du sol, elle pousse un grognement effroyable en essayant de se débattre; mais, dès qu'elle arrive en face du couloir, la tête en bas, ce n'est plus qu'une masse inerte et sans voix. L'œillet de la chaîne glisse sur la tringle, l'animal suspendu passe devant le tueur, qui lui enfonce d'un mouvement presque mécanique son couteau dans la gorge; un flot de sang jaillit et s'écoule sur le plancher en pente. A un autre! Une douzaine de corps pantelants défilent sous mes yeux en trois ou quatre minutes. Une nouvelle escouade est poussée dans le réduit, et ainsi de suite. Cependant les corps pendus à la tringle, et dont quelques-uns conservent encore un reste de vie qui se trahit par des mouvements convulsifs, sont lestement décrochés et précipités dans une vaste cuve remplie d'eau bouillante, en contre-bas du couloir. On les y laisse deux ou trois minutes; on les ressaisit au moyen d'une vaste cuiller qui les étend sur une longue table; on les dépouille de leurs soies avec un racloir, après leur avoir préalablement coupé la tête; puis, une corde sur poulie les suspend préalablement à la tringle; on les fend, on les vide, et, ces opérations achevées, on les fait glisser jusqu'à une autre extrémité de l'atelier, où on les coupe en deux et d'où on les fait descendre dans une glacière. Au bout de quarante-huit heures, on les retire de la glacière, on les sale et on les met en barils. Les dépouilles sont jetées dans de vastes chaudières à suif; rien ne se perd; mais, en somme, c'est une vilaine besogne, assez vilainement faite. On paye les ouvriers de 1 dollar 1/2 à 3 dollars 1/2 par jour, et jusqu'à 5 dollars en hiver, au moment du grand coup de feu. Le tueur, un grand garçon aux muscles solides, ne reçoit que 2 dollars 1/2; mais on me fait remarquer que sa besogne n'exige pas un déploiement particulier d'intelligence. En sortant de cette géhenne porcine, nous apercevons de jolies fillettes pieds nus qui portent toutes sortes de débris saignants dans leurs paniers. Ce sont des restes dont on fait cadeau aux ouvriers par-dessus le marché. Voilà ce que c'est que le Pork Packing. »

CHICHERON s. m. (chi-che-ron). Bout de la mamelle. ‖ Vieux mot.

* **CHICHESTER**, ville d'Angleterre (Sussex), sur une petite éminence presque entièrement entourée par la rivière Levant, avec un port sur un estuaire de la Manche; 9,079 hab. Commerce de blé, bétail, farines, bois de construction, malt; industrie des laines, tannerie et brasserie. C'est le *Regnum* des Romains. Occupé plus tard par les Anglo-Saxons, ce lieu devint le camp de Cissa (*Cissæ castrum*), d'où l'on a fait Chichester. Après la conquête de l'Angleterre par les Normands, il fut donné à Roger de Beauvoir, duc d'Alençon. Chichester forme actuellement une cité-comté. A 4 milles de la ville ont lieu chaque année les célèbres courses de Goodwood, sur le domaine du duc de Richmond.

CHICHIKÉ s. m. (chi-chi-ké). Racine employée, au Guatemala, contre les fièvres intermittentes.

CHICHIRI s. m. (chi-chi-ri). Ornith. Oiseau de la Guyane.

* **CHICORÉE** s. f. — Modes. Espèce de ruche faite avec une bande dentée comme les bords de la chicorée.

* **CHICOTER** v. n. ou intr. (chi-ko-té). — Crier, en parlant de la souris.

* **CHIEN** s. m. — **Encycl.** A notre article CHIEN, au *Grand Dictionnaire*, nous avons fait ressortir longuement les qualités qui distinguent cet animal, son intelligence surtout et sa fidélité, et nous avons terminé par un certain nombre d'anecdotes caractéristiques; nous y ajouterons la suivante, qui n'est pas la moins curieuse ni la moins touchante; le héros en a été Bobby, *chien* qui est aujourd'hui légendaire dans toute l'Ecosse.

En 1858, on enterrait à Edimbourg, dans le vieux cimetière de Greyfriars, au pied du château, la dépouille d'un pauvre homme du nom de Gray. Dans le cortége funèbre, d'ailleurs peu nombreux, le *chien* du défunt suivait, la tête basse et en proie à une visible tristesse.

Le lendemain, le gardien du cimetière trouva le *chien* couché sur la fosse de son maître. L'accès du champ de repos étant interdit aux visiteurs de son espèce, l'homme mit Bobby dehors.

Le lendemain, même fait.

Le troisième jour, il faisait froid et humide, mais le *chien* était toujours là. Le vieux gardien eut pitié de la pauvre bête et lui donna à manger. Bobby se dit alors, sans doute, qu'il avait le droit de rester, et il resta. Un sergent du génie pourvut à sa subsistance pendant plusieurs années, puis ce fut un restaurateur du voisinage qui se chargea de son ordinaire. Au coup de canon de midi tiré des créneaux de la citadelle, Bobby courait à la soupe. Cela dura plus de dix ans.

Vint la taxe sur les *chiens*. C'était demander à Bobby la bourse ou la vie. Vingt personnes s'offrirent à la fois pour acquitter la redevance; mais le lord prévôt, mis au courant des faits, crut pouvoir exempter le pauvre *chien* de l'impôt, et, pour lui témoigner toute son estime, il lui fit cadeau d'un superbe collier, où il fit inscrire ces mots : « Greyfriars Bobby. Ce collier lui a été offert par le lord prévôt d'Edimbourg, 1867. »

Jusqu'à sa mort, le *chien* fidèle est resté couché sur la tombe de son maître. Bien traité par plusieurs personnes du voisinage du cimetière, il ne s'est attaché à aucune, et, pendant les quatorze années qui suivirent la mort du pauvre Gray, Bobby n'a connu d'autre lieu de repos que la place qu'il s'était choisie au cimetière. C'est là qu'il est mort.

Un monument a été érigé à sa mémoire par les soins de la baronne Burdett-Coutts; c'est une fontaine située à l'extrémité méridionale du beau pont George IV, dans un des endroits de la ville où la circulation est le plus active. Le monument a 7 pieds de hauteur et il est surmonté de la statue de Bobby en bronze; sur le piédestal est gravée l'inscription suivante : « Ceci est un tribut offert à l'affectueuse fidélité de Greyfriars Bobby. En 1858, ce chien fidèle suivit la dépouille de son maître jusqu'au cimetière de Greyfriars et resta près de la tombe jusqu'à sa mort, en 1872. »

CHIETOTOTL s. m. (chi-é-to-totl). Ornith. Oiseau du Mexique.

CHIFFLER v. n. ou intr. (chi-flé). S'est dit quelquefois pour SIFFLER.

* **CHIFFRE** s. m. — Admin. *Chiffre-taxe*, Petite étiquette imprimée, représentant un nombre de centimes à toucher par le facteur pour les lettres non affranchies.

— **Encycl.** Aux indications données sur les *chiffres* romains, dans le tome IV du *Grand Dictionnaire*, nous ajouterons les suivantes : La lettre majuscule D, marquant une valeur de 500, est quelquefois remplacée par IↃ; M, pour 1,000, est remplacé par CIↃ; CCIↃↃ vaut 10,000; CCCIↃↃↃ vaut 100,000. X renversé (⋊) se trouve aussi quelquefois pour 1,000. Enfin S, placé à la fin des autres *chiffres*, est pour *semi* et marque une demi; par exemple, XCIIS est pour 92 1/2.

* **CHIGI** (Flavio), prélat italien. — Il était depuis 1861 nonce du pape en France, lorsqu'il reçut le chapeau de cardinal le 22 décembre 1873. Remplacé, en 1874, comme nonce par M. Meglia, le cardinal Chigi retourna alors à Rome.

CHILALGIE s. f. (ki-lal-jî). Autre forme du mot CHÉILALGIE.

CHILCAO s. m. (chil-ka-o). Bot. Arbre du Pérou.

CHILDS (George-William), éditeur américain, né à Baltimore en 1829. Jeune encore, il entra, en qualité de commis dans une librairie de Philadelphie, et, à l'âge de dix-sept ans, il commença les affaires pour son propre compte. Il avait pris un petit bureau situé dans les bâtiments qu'occupait le journal le *Public Ledger*. Vers 1849, il s'associa avec M. R.-E. Peterson et entreprit la publication d'une série de livres d'instruction familière, qui parurent sous le titre général *Peterson's familiar Science*. Cette publication eut un très-grand succès en Angleterre et en Amérique et permit aux associés d'élargir leur entreprise. Quelques années plus tard, ils publièrent *Voyage d'exploration aux régions arctiques*, ouvrage sérieux et très-intéressant, qui, édité avec luxe, eut un succès inouï et rapporta à ses auteurs plus de 400,000 francs. Vinrent ensuite : le *Brésil*, de J.-C. Fletcher; le *Dictionnaire de législation*, de Bouvier; le *Dictionnaire des auteurs* ou *Dictionnaire critique de littérature anglaise et américaine*, de M. Austin Alibone, ouvrage d'une réelle valeur. Vers 1860, M. Peterson, l'associé de M. Childs, se retira, et ce dernier s'associa avec M. Lippincott, puis devint, l'année suivante, seul propriétaire de la librairie du *Public Ledger*. Il entreprit alors la publication de la *Gazette littéraire américaine*, de l'*Almanach américain* ou *Almanach national*, du *Livre de Brownlow*, de l'*Histoire illustrée de la guerre civile.*

Vers 1867, M. Childs, devenu le propriétaire du plus grand établissement de librairie de l'Amérique, a fait construire un somptueux édifice, dans lequel il a installé ses magasins et son imprimerie, qui est une des mieux montées des deux mondes. A l'inauguration de son établissement, M. Childs avait invité les représentants les plus autorisés de la presse européenne, et sa somptueuse hospitalité a laissé d'excellents souvenirs dans la mémoire de tous.

M. Childs, esprit entreprenant et actif, travailleur infatigable, a contribué plus que tout autre à créer en Amérique une littérature nationale.

* **CHILI**, Etat de l'Amérique méridionale. — Parmi les pays de l'Amérique méridionale, le Chili est, avec le Brésil, celui qui, depuis vingt-cinq ans, a accompli les plus grands progrès. La population totale y atteint le chiffre de 2,217,000 habitants, qui se décompose ainsi : habitants des provinces, 2,100,000; du détroit de Magellan, 1,000; de l'Araucanie, 70,000; des îles, 500; émigrés momentanément, surtout au Pérou, dans la Bolivie et la Plata, 45,000. Sous le rapport des races, on évalue à 300,000 le nombre des descendants d'Espagnols, et seulement à 26,528 le nombre des étrangers. La race qui peuple les campagnes possède neuf dixièmes de sang indien et un dixième de sang européen. La population des villes et des centres ruraux un peu importants est de 713,167 habitants ou 34 pour 100 de la population totale. On compte 212 *ciudades* ou *villas*, dénominations qui correspondent à nos villes et à nos gros bourgs. Ce qu'il y a de particulier, c'est que le nombre des habitations ne paraît pas correspondre à celui des habitants; d'où l'on est obligé de conclure que beaucoup de Chiliens logent en plein air ou que la moyenne des personnes vivant sous le même toit atteint un chiffre élevé. Le nombre des maisons (*casas*) est de 75,014; celui des cabanes (*cuartos*), de 27,246; celui des fermes, des maisons de paysans, de bergers, etc. (*rancherias, ranchos*), est de 151,262. Il y a des provinces où la moyenne d'habitants par maison, cabane ou ferme n'est pas moindre de 22 personnes.

Quoique le Chili ait un des climats les plus salubres et qu'on l'ait vanté comme l'un des pays où il y a le plus de centenaires, la durée moyenne de la vie n'y est guère que de vingt-cinq ans. Une mauvaise hygiène, une alimentation défectueuse, une médication laissée aux soins de sorciers ou d'empiriques, diverses autres causes encore contribuent à amener ces mauvais résultats. Le nombre des infirmes est très-considérable au Chili; on y comptait, dans une statistique dressée en 1876 : 2,296 aveugles, 1,617 idiots, 794 aliénés, 1,803 invalides, 1,831 paralytiques, 1,003 sourds-muets. Le nombre des individus des deux sexes exerçant une profession quelconque était, à la même date, de 800,000 : professions libres, 25,000; professions dépendantes, 225,000; commerce, 60,000; industrie, 40,000; agricultnre, 450,000; professions incertaines, 10,000.

Au Chili, aucune classe ne jouit légalement de priviléges. Les grandes fortunes du pays se trouvent dans les mines et dans les exploitations rurales. Le nombre des propriétés n'atteint pas 35,000, ce qui montre combien la terre est peu divisée. Cet état de choses rend la position de l'ouvrier agricole pénible et produit une forte émigration des campagnes vers les villes. Le salaire quotidien de l'ouvrier agricole varie entre 20 et 60 *centavos* ou centièmes de piastre (de 1 à 3 francs), tandis que l'ouvrier industriel gagne de 75 centavos à 1 *peso* ou piastre (2 fr. 75 à 5 francs par jour). Quant à l'ouvrier indigène ou *peon*, il est surtout employé aux mines, pour lesquelles il a une aptitude particulière. Au mois de juin 1876, on a accordé aux femmes le droit de vote politique.

La plupart des industries sont entre les mains d'Européens; ce sont principalement des Français, des Anglais et des Allemands qui les ont implantées au Chili et qui les y exercent. Celles qui n'exigeaient que peu de capitaux ont généralement prospéré; ainsi, on compte 77 brasseries, 46 distilleries, 652 moulins, 10 ateliers de construction de maisons, 90 tanneries, 61 fabriques de parfumerie ou de chandelles. Celles qui demandaient de plus grandes mises de fonds, telles que fabriques de soieries, de cotonnades, de sucre, de papier, etc., n'ont pu se maintenir. Il n'y a de chances propices que pour les industries propres à développer les richesses minérales et agricoles du pays.

Rien ne peut mieux donner une idée des progrès industriels du Chili que le tableau des patentes. En 1834, cet impôt produisait 18,734 piastres (93,670 francs); en 1844, 38,550 piastres (182,750 francs); en 1854, 66,731 piastres (333,655 francs); en 1864, 84,980 piastres (424,900 francs), et en 1874, 421,526 piastres (2,107,630 francs).

Les recettes des douanes ont dépassé de 4 millions de piastres, en 1875, le chiffre de 1870. Le commerce, qui était évalué, en 1871, à 70 millions de piastres, est monté, en 1875, à 83 millions.

En 1874 a été achevée la ligne télégraphique qui relie, par New-York, le Chili avec l'Europe.

Une carte topographique du Chili, la première qui ait été entreprise sur des bases rigoureuses, a été terminée en 1874 par M. Aimé Pissis, qui en avait été chargé par le gouvernement chilien dès 1848. Les opérations géodésiques furent commencées en 1849; mais les difficultés de toutes sortes qui entravent ces sortes de travaux, dans un pays tel que le Chili, en ont prolongé l'exécution jusqu'à la fin de 1873. Le lever, exécuté à l'échelle de 1/100,000 et reproduit par la gravure à 1/250,000, est dans des conditions d'exactitude pratique qui laissent loin derrière elle toutes les cartes dressées jusqu'ici en Amérique.

CHILIODYNAME s. f. (ki-li-o-di-na-me). Bot. Nom grec du behen blanc.

CHILLEURS-AUX-BOIS, village de France (Loiret), sur la lisière de la forêt d'Orléans, cant., arrond. et à 14 kilom. de Pithiviers; 1,870 hab. On y remarque le château de Chamerolles, comprenant quatre corps de logis flanqués de tours aux angles et entourés de fossés remplis d'eau vive.

Le 3 décembre 1870, cette localité fut le théâtre d'une lutte très-vive entre les Allemands et les troupes françaises du 15e corps, commandé par le général Martin des Pallières. L'ennemi s'avançait en forces bien supérieures sur Chilleurs, et le général des Pallières avait donné l'ordre à sa première division, qui occupait Neuville, Chilleurs et Courcy, de se reporter le plus promptement possible sur Chevilly. Le colonel Massenet, commandant l'artillerie, disposa aussitôt ses batteries pour protéger ce mouvement. La 30e de marine, composée de pièces de 8, et la 18e du 13e d'artillerie (pièces de 4) devaient rester en position à Santeau, où elles étaient déjà, et ne se retirer qu'avec le bataillon chargé de l'arrière-garde. Les autres batteries avaient ordre d'évacuer Chilleurs vers dix heures. A huit heures et demie, le colonel Massenet, prévenu de l'approche de l'ennemi, prit ses dispositions pour le recevoir et alla rendre compte de la situation au général des Pallières. Celui-ci, d'après les dispositions apparentes de l'ennemi, ne se crut pas à la veille d'une attaque inquiétante et supposa qu'il pourrait exécuter les ordres qu'il avait reçus, c'est-à-dire se retirer avant d'être attaqué. En conséquence, il prescrivit de tenir les batteries toutes prêtes soit à partir, soit à se porter vers Santeau. A peine venait-il de donner cet ordre, que l'ennemi commençait le feu, auquel ripostèrent immédiatement les deux batteries établies à Santeau. Les Prussiens avaient mis à profit un terrain sillonné de haies et de vergers pour établir leurs batteries sans être aperçus, et ce ne fut que le retentissement de leurs pièces qui signala leur présence. Aussitôt la 12e batterie du 9e régiment fut dirigée sur Santeau; c'étaient des canons à balles. En même temps, la 18e du 2e régiment, composée de pièces de 4, allait prendre position entre les routes de Chilleurs à Montigny et à Mareau, à gauche et en arrière de la 30e de marine. Deux autres batteries de 8 de la réserve du corps d'armée furent disposées l'une à gauche et à hauteur de la 18e, l'autre à gauche de la précédente. Le feu de l'ennemi ne tarda pas à prendre un développement considérable, s'étendant depuis le bois à droite de Mareau jusqu'au delà du village de La Brosse. Nos pièces se trouvaient sous un feu croisé auquel il leur était difficile de répondre avantageusement. Bientôt la 30e de marine, prise d'enfilade, fut obligée de retirer ses pièces. La 18e du 13e, écrasée sous une pluie d'obus, dut battre en retraite à son tour, pour aller prendre de nouveau position à 500 mètres en arrière et à droite.

En voyant la position critique de la 30e de marine, le général des Pallières fit établir une batterie de 8 canons à balles, dont le tir meurtrier permit au capitaine de la 30e de sauver ses pièces. Quant à la 18e du 2e et aux batteries de réserve, elles tenaient encore ferme, malgré leurs pertes. Mais la situation n'en devenait pas moins critique pour notre artillerie, et il ordonna aux batteries de se retirer successivement; cette retraite s'o-